LUTTE CONTRE L'INONDABILITÉ AGIR POUR PROTÉGER

Les actions de l'Agglomération à Mandelieu-La Napoule

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PROTECTION DES POPULATIONS



Chaque épreuve doit nous faire progresser. Renforcer nos connaissances en matière de lutte contre les inondations et agir sur plusieurs leviers pour prévenir de nouveaux risques ont constitué nos exigences immédiates et notre priorité après les inondations meurtrières du 3 octobre 2015.

Nous avons tous été profondément marqués par cette catastrophe et il n'y a pas un jour où je ne pense aux victimes, à leurs familles

ainsi qu'à tous les sinistrés.

Dès le lendemain de ces tragiques événements, j'ai souhaité réunir l'ensemble des partenaires impactés et compétents pour initier une nouvelle politique de gestion coordonnée et cohérente des risques à l'échelle intercommunale, à la fois concrète et globale, immédiate et sur le long terme.

De son côté, avec l'implication volontariste de son maire, la commune de Mandelieu-La Napoule avait également mené et engagé des actions fortes contre le risque inondation. Aujourd'hui, nous travaillons de façon coordonnée au sein de la CACPL qui en a pris la responsabilité.

Les trois axes essentiels de la prévention - les travaux d'aménagement et d'entretien des vallons et des cours d'eau, l'optimisation des procédures d'alerte et la formation à la culture du risque - trouvent leur juste champ d'opération au sein du périmètre de l'agglomération, qui par sa cohérence s'impose comme l'entité protectrice du territoire. L'agglomération permet, à l'échelle des bassins versants qui se jouent des frontières administratives, de mener une réflexion d'ensemble raisonnée et coordonnée, en amont d'un programme d'actions global et cohérent.

La signature du PAPI* d'intention, le 27 juillet dernier, définit concrètement la stratégie d'actions de lutte contre le risque inondation sur l'ensemble de l'agglomération pour les dix-huit années à venir. Ce programme consolide et fédère l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire, notamment à Mandelieu-La Napoule avec le PAPI Riou de l'Argentière.

Parallèlement, depuis deux ans, de nombreuses opérations ont été engagées et se poursuivent.

Avec les Déclarations d'Intérêt Général (DIG), nous allons pouvoir aller plus loin en ayant la possibilité juridique d'intervenir dans les vallons privés (70 % de la totalité des vallons) pour le débroussaillage en cas de carence des propriétaires riverains (qui devront en assurer le coût) et pour le curage et l'enlèvement des embâcles (à la charge de la collectivité, ce qui est une première dans le cadre de DIG).

Bien sûr, il y aura d'autres inondations si de tels évènements climatiques se reproduisent. Mais notre devoir est d'en limiter l'intensité comme l'impact humain et matériel. Dans cet esprit et avec volontarisme, tout est mis en œuvre par l'Agglomération et les communes membres pour assurer avec équité et efficacité la protection des biens et des personnes.

David LISNARD, Président de l'Agglomération Cannes Lérins, Maire de Cannes, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes



AGIR COLLECTIVEMENT POUR RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION



La catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 a infligé à notre commune, notre bassin de vie et notre département des moments douloureux qui resteront, à jamais, gravés dans nos mémoires.

J'adresse, tout d'abord, une pensée affectueuse à nos concitoyens disparus et leurs familles. Aux nombreux citoyens sinistrés, je leur réaffirme tout notre soutien. Aux habitants des copropriétés mitoyennes

au Riou, je leur confirme notre engagement déterminé et celui de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, désormais compétente en matière de lutte contre l'inondabilité, pour agir sur tous les fronts et réaliser les actions du PAPI 2 du Riou dont le financement a été acté en 2014.

Agir sur l'aménagement du territoire. Immédiatement, nous avons intégré la crue du 3 octobre comme crue de référence pour tout document d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé rendra obligatoire certaines dispositions comme l'installation de chaufferie et de moteur d'ascenseur en hauteur ou encore l'installation de batardeaux.

Agir pour protéger les copropriétés vulnérables du Riou. Suite aux diagnostics, des mesures de protection personnalisées vont être mises en œuvre au sein des copropriétés mitoyennes au cours d'eau. Au titre de la solidarité de proximité, l'État et les collectivités locales assumeront 80 % de la dépense au terme d'un montage inédit qui fera jurisprudence dans notre pays.

Agir sur le terrain pour réduire le risque inondation. Au-delà des travaux de confortement des berges, de l'entretien des vallons publics et du contrôle des parcelles privées (DIG), nous avons accéléré les procédures pour réaliser un bassin de ralentissement d'une capacité de 350 000 m³ en amont du Riou. Calibré avant la crue du 3 octobre 2015, ces travaux seront complétés par une Zone d'Expansion de Crue au niveau des Vergers de Minelle, des anciens tennis et camping. Les problématiques sont nombreuses, néanmoins, à force d'énergie et au nom de l'intérêt général, nous y arriverons!

Les phénomènes climatiques comme le 3 octobre 2015 ou l'ouragan IRMA nous rappellent leur caractère imprévisible. Avec l'État, le Département et la Région mais également notre mandataire hydraulicien, plus que jamais nous agissons avec responsabilité et détermination!

Henri LEROY,
Maire de Mandelieu-La Napoule
Vice-président de l'Agglomération Cannes Lérins
Vice-président du Département des Alpes-Maritimes





L'ÉTAT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

Le 3 octobre 2015, l'ouest des Alpes-Maritimes, et tout particulièrement Mandelieu-La Napoule, était touché par de terribles inondations, terribles tant par l'intensité de l'événement, que par leurs conséquences dramatiques sur les personnes.

En cette période anniversaire, c'est aux victimes et à leurs proches que l'on pense d'abord. Depuis, conscient de la nécessité de tirer les enseignements de cet événement dramatique, l'État, les collectivités et les services de secours, se sont mobilisés ensemble pour entretenir la mémoire du 3 octobre 2015, au travers du développement d'un plan d'action départemental, mais aussi pour faire prendre conscience aux maralpins que la gestion du risque repose sur trois piliers complémentaires et indissociables, à savoir :

- · la prévention du risque, qui relève de la compétence de l'État, au travers du porté à connaissance des mairies des risques et de leurs aléas associés, mais aussi de l'approbation des plans de prévention des risques, qui valent servitude en matière d'occupation du sol,
- · la gestion de crise, en mettant à jour le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), et à niveau les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), ainsi que les Dossiers d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui doivent permettre à tout citoyen de connaître les risques auxquels il est exposé sur sa commune,
- et enfin l'acculturation des populations, pour qu'en cas d'événement majeur, elles aient les bons réflexes et comportements, principes fondamentaux pour limiter les mises

La mise en place, à l'initiative du Conseil Départemental, du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux Maralpins (SMIAGE) illustre cette mobilisation, de même que le déploiement de la campagne pluies inondations en cas de pluies méditerranéennes intenses, développée par le ministère de la transition écologique et solidaire en réaction à ce drame, et ce depuis 2016.

À Mandelieu-La Napoule, plusieurs actions, parties intégrantes du plan d'action départemental, ont été mises en œuvre ou engagées, comme :

- · la fermeture d'un camping qui ne pouvait être protégé,
- · l'accélération et l'adaptation du Programme d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) du Riou de l'Argentière,
- · l'entretien des cours d'eau
- · la prise de compétence anticipée de la GEMAPI par la Communauté d'Agglomération
- · la mise en place d'une retenue collinaire et d'une zone d'expansion des crues
- · la réduction de la vulnérabilité dans les parkings souterrains des copropriétés, par un financement porté à 80 % par l'État et les collectivités (CACPL, Région),
- · la transmission d'un porté à connaissance du nouvel aléa inondation, reflétant l'événement du 3 octobre 2015, dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation, qui devrait être approuvé début 2019.

Je tiens à souligner le plein engagement de la commune de Mandelieu-La Napoule et de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour conduire des actions significatives en matière de réduction de vulnérabilité de leurs territoires et acculturation de leurs populations aux risques naturels auxquels elles sont soumises. C'est un travail partenarial de proximité et de tous les instants avec l'État, qui mobilise tous ses services, aux premiers rangs desquels, la Préfecture, la Sous-Préfecture de Grasse et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), que ce soit en termes de réparation des dégâts subis ou d'amélioration de la réponse préventive et de sécurité civile au drame qu'a connu notre territoire.

Serge CASTEL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

FOCUS SUR LES 3 PAPI DE NOTRE AGGLOMÉRATION

PAPI DU RIOU DE L'ARGENTIÈRE

21 actions **7** axes stratégiques d'actions

4 M € de travaux réévalués à plus de 6 M€ (avenant : travaux de protection du bâti)

REALISE

Confortement d'une berge du Riou, le long de la Résidence « Les 4 saisons »







A VENIR

Pose de stations hydrométriques (sur le Riou et le Vallon de Vallauris), d'ici la fin de l'année, permettant de mesurer en temps réel le niveau de l'eau pendant un épisode pluvieux.

PAPI D'INTENTION CANNES PAYS DE LÉRINS

Portée par l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, cette démarche élaborée dans un temps record de trois mois au lieu d'un an en moyenne est inédite à l'échelle nationale. À terme, deux autres PAPI complèteront l'action sur environ 18 ans pour un montant de travaux estimé à 135 M€. Ce Plan fédère l'ensemble des démarches existantes avec le PAPI Riou de l'Argentière, ainsi que celui de la Siagne.

PAPI D'INTENTION DE LA SIAGNE

Piloté par le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) qui regroupe 14 communes, il vise en priorité à renforcer la surveillance des crues et à ralentir les écoulements. Il a été signé



L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION RENFORCÉES DES CITOYENS

OBJECTIF: informer les citoyens et modifier les comportements

RÉALISÉS



• Application smartphone gratuite My Predict: information en temps réel sur les risques naturels majeurs.



• Sirènes d'alarme : réactivation par l'État de la sirène en centre-ville du réseau national d'alerte. Celles au Château Agecroft et au collège Camus doivent suivre (demande de la ville).



• Renforcement du système d'alerte par un automate d'appels pour informer les citoyens de la situation, en cas d'alerte orange émise par Météo France. L'acquisition d'un téléphone satellite vient aujourd'hui également compléter ce dispositif.



• 60 caméras parlantes dont une sur le boulevard de la Tavernière pour alerter la population et rappeler les consignes de sécurité.



• Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en ligne : document recensant les risques majeurs sur la commune et informant des bons comportements à adopter en conséquence.

À VENIR

- Ateliers pédagogiques dans les écoles et centres de loisirs mandolociens au cours du dernier semestre 2017 pour développer, dès le plus jeune âge, la culture du risque.
- Pose de repères « connaissance des plus hautes eaux » participant à la mémoire et la culture du risque (1er semestre 2018).

6

FOCUS SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Ce document de référence recense toutes les procédures d'urgence en cas d'événement à risque. Selon le contexte météorologique et les recommandations

Selon le contexte météorologique et les recommandations de Predict, le PCS est activé sur demande du Maire afin de mettre en œuvre les dispositions de prévention, de gestion de la crise et de ses conséquences, avec les élus, les cadres d'astreinte, les services techniques et la Police Municipale, ainsi que le Centre de Surveillance Urbain.

LA MISE EN SÉCURITÉ DES PROPRIÉTÉS DU RIOU : UNE PREMIÈRE RÉGIONALE

OBJECTIF: protection du bâti et sensibilisation des citoyens au risque inondation

RÉALISÉS

- **Diagnostics de vulnérabilité personnalisés** de chaque copropriété impactée par les intempéries d'octobre 2015 et restitution des rapports (juillet-décembre 2016).
- Définition de mesures de protection adaptées à chaque copropriété.
- **Décision inédite de financement public** à hauteur de 80 % (plafonnement des subventions publiques autorisées par la loi) de la dépense TTC des travaux de protection des parties communes de chaque copropriété et de 40 % des villas et rez-de-jardin.
- Vote de principe, des copropriétés en Assemblée Générale, autorisant le financement des 20 % restants (2e trimestre 2017).
- Dépôt auprès des services de l'État du dossier de **demande d'avenant** au Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit « PAPI » du Riou (2^e trimestre 2017).
- **Délibération** de la ville de Mandelieu-La Napoule et de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins (fin juin 2017).

À VENIR

- Signature de l'avenant à la convention financière du PAPI du Riou (3 octobre 2017).
- Signature de conventions entre le mandataire hydraulicien, Canal de Provence, et chaque copropriété fixant les règles d'appels de fonds.
- Lancement prévisionnel des travaux (à partir de l'été 2018).





Société Canal de Provence, Mandataire Hydraulicien

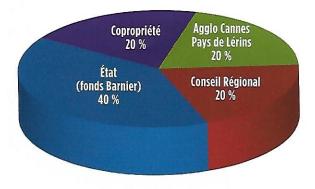


« Les diagnostics ont permis de définir pour chaque copropriété concernée des mesures individuelles adaptées au contexte et permettant de diminuer leur vulnérabilité au risque inondation face aux crues éclairs du Riou de l'Argentière. Ces mesures visent notamment à protéger les personnes par l'installation d'équipements de fermeture des parkings souterrains ne nécessitant pas de manipulation manuelle, ce qui évite la mise en danger des personnes en charge du dispositif. Bien que complexes à mettre en œuvre, la réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments dans le cadre du PAPI du Riou de l'Argentière et leur co-financement public-privé, démontrent la prise de conscience collective du risque inondation ».

Répartition des 2,33 M€HT de travaux	
Nature des travaux	Coût en €HT
Implantation d'une centaine de batardeaux* dans les parties communes des copropriétés privées	1 600 000 €
Maîtrise d'œuvre	391 000 €
Travaux de maçonnerie (murets de protection)	160 000 €
Modification et amélioration d'aérations murales et fenêtres	65 000 €
Création de dos d'âne pour ralentir/dévier l'eau	56 000 €
Mise en place de pompes	26 000 €
Opérations diverses (clapets, tampons)	9 000 €
Travaux d'étanchéité (fourreaux, trappes)	24 000 €

^{*} Batardeau : barrage destiné à la retenue d'eau provisoire en un lieu donné sur une surface donnée.

Répartition du financement des travaux



Actions de sensibilisation

Le diagnostic inclut également un volet d'accompagnement des résidences sur les bons comportements à suivre. Ces mesures dites organisationnelles portent sur un ensemble de recommandations telles



Exemple d'un batardeau à l'école Marie Curie

2,33 M€ supplémentaires pour financer les travaux !

C'est la première fois dans la Région PACA du'un tel financement public est obtenu pour des travaux de sécurisation de parties privées dont les parkings souterrains.

Le Maire de Mandelieu-La Napoule, avec le Préfet des Alpes-Maritimes, les Présidents de la Région PACA et de l'Agglomération, ainsi que les services de l'État, a en effet obtenu le portage d'un dossier encore inédit dans notre pays et qui fera sans nul doute jurisprudence. Il s'agit d'intégrer, au PAPI en cours, le financement des mesures de protection du bâti, obligatoires au titre du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

que l'installation de panneaux d'affichage, la consultation du DICRIM, l'inscription au système d'alerte, etc. (voir également en page 8 les « Bons Comportements »).

CHIFFRES CLEFS

20 copropriétés concernées à Mandelieu-La Napoule

55 000 €HT, le coût du diagnostic financé par le PAPI du Riou de l'Argentière

2.33 M€HT* l'enveloppe prévisionnelle des travaux de protection du hâti

80 % de financement public des travaux

20 % restant à la charge des copropriétés

* Détail de la répartition dans le tableau co-dessis

LES OUVRAGES DE PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DES HABITATIONS

Création d'un ouvrage en amont pour limiter le débit du Riou à l'aval et ainsi réduire la fréquence de débordement



FOCUS SUR L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT AUX BARNIÈRES (VAR), LE PILIER DU PAPI DU RIOU

RÉALISÉS

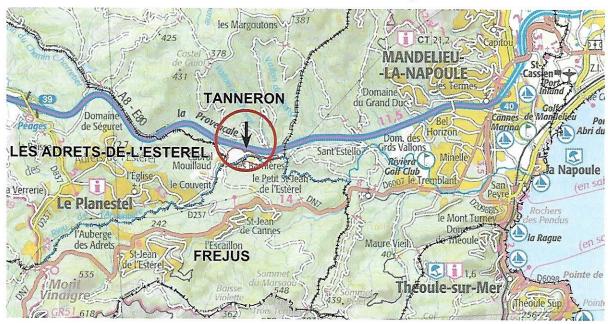
- Études techniques préliminaires.
- Obtention des arrêtés préfectoraux permettant la réalisation des investigations topographiques et géotechniques (1er semestre 2017).
- Investigations géotechniques (janvier 2017).
- Inventaire « Faune Flore Habitat ».

A VENIR

- Investigations géotechniques, à partir de fin septembre 2017, en raison du risque Incendie très élevé cet été.
- Dépôt des dossiers réglementaires en vue de la création de l'ouvrage (11 mois d'instruction => 1^{er} trimestre 2018).
- Négociations foncières à l'amiable ou expropriation (courant 2018).
- Lancement prévisionnel des travaux de l'ouvrage (fin 2019).



Localisation de l'ouvrage de ralentissement des crues du Riou de l'Argentière





Exemple d'un bassin de ralentissement

Une étude est engagée pour calibrer techniquement l'ouvrage et le localiser précisément afin de tenir compte, d'une part, de l'ensemble des enjeux et contraintes hydrauliques, environnementaux, paysagers et, d'autre part, des aménagements de restauration de l'espace de mobilité du Riou (zone d'expansion de crue notamment) sur la partie aval à la Résidence des « 4 saisons ».

Capacité de stockage prévue : 350 000 m³.

Restauration de l'espace naturel pour gérer les crues du Riou sur le secteur Minelle



FOCUS SUR LA ZONE D'EXPANSION DES CRUES À MINELLE (VERGERS DE MINELLE, ANCIEN TENNIS ET CAMPING), UN OUVRAGE D'AMÉNAGEMENT À DOUBLE VOCATION DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Étude de faisabilité.
- Résiliation de la Délégation de Service Public (DSP) du Tennis de l'Argentière pour motif d'intérêt général.
- Démolition du club-house du Tennis de l'Argentière.
- Obtention des autorisations pour pénétrer sur les terrains et début des négociations foncières.

A VENIR

- Démolition des tennis municipaux (fin 2017).
- Réalisation des relevés topographiques et sondages (4º trimestre 2017).
- Négociations foncières à l'amiable ou expropriation (courant 2018).
- Dépôt des dossiers réglementaires : 11 mois d'instruction (1er trimestre 2018).
- Démarrage des travaux à l'issue des acquisitions foncières (début 2019).



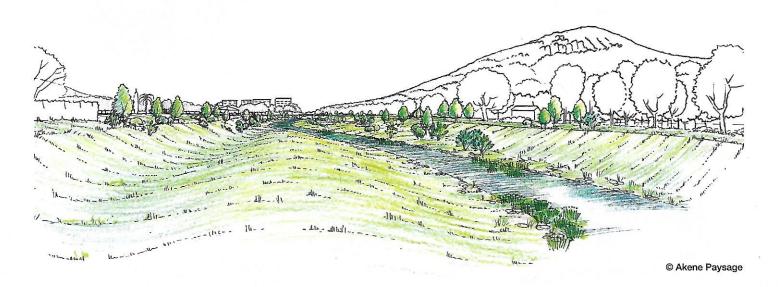
PAROLE D'EXPERT



« Ces aménagements complémentaires au PAPI du Riou visent à augmenter le niveau de protection locale vis-à-vis du risque inondation tout en restaurant les milieux aquatiques dégradés et en favorisant un retour à un fonctionnement naturel du cours d'eau. Les aménagements proposés concilient Gestion

Société Canal de Provence, Mandataire Hydraulicien

de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI), sans privilégier un des aspects au détriment de l'autre mais au contraire avec une synergie forte entre les deux approches ».



ENTRETIEN DES VALLONS PRIVÉS : LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, OUTIL RÉGLEMENTAIRE

OBJECTIF: astreindre les propriétaires à un entretien régulier de leurs parcelles

FOCUS SUR LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) DU RIOU DE L'ARGENTIÈRE

Cette autorisation préfectorale permet à une autorité publique d'intervenir sur l'ensemble des parcelles privées concernées. Pour rappel, de plus de 15 km de long, le Riou est à cheval

sur deux départements (Var et Alpes-Maritimes) et quatre communes (Fréjus, Tanneron, Les Adrets, Mandelieu-La Napoule). Une maieure partie du vallon est privée.

RÉALISÉS

- Réalisation obligatoire d'un inventaire piscicole (arrêté préfectoral autorisant la capture et le transport à des fins scientifiques et écologiques).
- Diagnostic de l'état d'entretien du cours d'eau.
- Réalisation d'une étude faune-flore, étape nécessaire et préalable à toute intervention dans le cours d'eau.
- Envoi des conventions de délégation de compétence aux 3 communes du Var concernées (Fréjus, Tanneron et Les Adrets). Elles doivent délibérer afin d'acter la délégation de compétences à l'Agglomération pour le bassin versant du Riou. À ce jour, seule la commune de Fréjus a validé la signature de la convention.



Inventaire piscicole réalisé dans le Riou, janvier 2017.

À VENIR

- Dépôt du dossier réglementaire.
- Une fois la DIG accordée, l'Agglomération pourra intervenir sur le domaine privé pour réaliser l'entretien des cours d'eau et vallons, en lieu et place des propriétaires défaillants.



QUE DIT LA LOI ?

Elle impose, aux propriétaires riverains de cours d'eau et de vallons, un entretien permettant la libre circulation des eaux. À ce titre, de nombreux courriers de sensibilisation sont régulièrement envoyés par la commune et l'Agglomération aux riverains concernés pour leur rappeler leurs obligations au titre du Code de l'Environnement, dont les deux derniers en date, les 23 février et 1er août 2017.

CHIFFRES CLEFS

37 km de vallons privés sur la commune de Mandelieu-La Napoule

400 parcelles privées environ

321 courriers adressés à des particuliers représentant 364 parcelles (29 % de retour)

101 courriers adressés aux gestionnaires de copropriétés représentant 361 parcelles (35 % de retour)

(ob)

FOCUS SUR DES ACTIONS RÉGULIÈRES D'ENTRETIEN SUR LA PARTIE COMMUNALE

Une vigilance accrue est accordée à l'entretien des vallons et cours d'eau en domaine public à Mandelieu-La Napoule, tout au long de l'année. La ville et l'Agglomération procèdent systématiquement à des vérifications AVANT et APRÈS chaque épisode climatique (pluje, vent...).



Débroussaillage des vallons et cours d'eau publics, ici à côté du skate-park.



Dragage annuel et opération de curage, ici au Port du Riou.

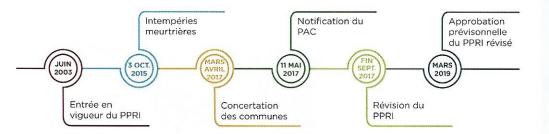


Nettoiement des avaloirs et dessableurs, ici dans le vallon de la Théoulière.

DES MESURES FORTES DE PROTECTION DU TERRITOIRE

OBJECTIF: inscrire la prévention et la protection des habitants dans les documents d'urbanisme : le PPRI et le PLU

FOCUS SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION



DE QUOI PARLE T'ON?

PAC : Projet du Porter à Connaissance. Il correspond à l'état des lieux fait par les services de l'État pour réviser le zonage, suite à la crue de référence du 3 octobre 2015. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit ensuite tenir compte de ses spécificités.

PPRI: Plan de Prévention du Risque Inondation. Révisé avec l'intégration de la crue « référence », c'est le document de référence pour les communes pour évaluer les zones les plus vulnérables à l'inondabilité tout en intégrant les solutions pour y faire face.

Pas moins de 11 étapes à prévoir!



Démarrage de la concertation (24/09/2013)



Débat en Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dit PADD (14/09 et 23/11, 2015)



rin de la concertation et Bilan en Conseil Municipal



Consultation des personnes publiques associées (Préfecture notamment) et restitution des avis sous 3 mois



Remise du rapport du Commissaire Enquêteur ayant conduit l'enquête



Délibération de prescription par le Conseil Municipal (23/09/2013)



Réalisation du diagnostic (2013 à 2015)



Élaboration du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et



Arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal



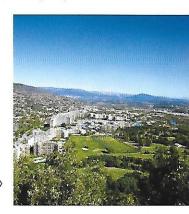
Enquête publique afférente au projet de PLU (durée minimum : 30 jours)



Modification éventuelle du rapport le cas échéant, avant approbation en

FOCUS SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- Obligation pour les nouvelles constructions d'installer, par exemple, des batardeaux à partir du moment où le bâtiment est équipé d'un sous-sol.
- Obligation pour les nouvelles constructions de situer les locaux techniques (chaufferie, ascenseur...) au rez-de-chaussée, et non dans les sous-sols.
- Mise en sécurité des sous-sols pour le bâti existant, dans le cas de toute nouvelle demande de trayaux.
- Installation sur le domaine public de chaussées « réservoirs » et d'enrobés drainants pour toute opération d'aménagement.





LES BONS COMPORTEMENTS

L'État a lancé une campagne de sensibilisation aux phénomènes de pluies méditerranéennes intenses, qui touchent chaque année une quinzaine de départements du Sud de la France. L'objectif est notamment de développer une véritable culture du risque pour que chacun adopte les comportements qui sauvent.

Directeur de la publication : David LISNARD - Rédaction : Services Communication Mairie de Mandelleu-La Napoule et Agglomération Cannes Pays de Lérins Photographies : Service Communication Agglomération Cannes Pays de Lérins et Mandelleu-La Napoule - Maquette : Agence PÔLE COMPANY Imprimé sur offset extra blanc 90g par ZIMMERMANN - CACPL - Aéroport Cannes-Mandelleu - 277 avenue Francis Tonner H16 Bât. A - 06150 CANNES LA BOCCA Ne pas jeter sur la voie publique